

L'interdiction de la manifestation pro-palestinienne samedi à Paris confirmée par le tribunal administratif

L'interdiction de la manifestation pro-Palestiniens, qui était prévue samedi après-midi, a été prise jeudi par le préfet de police de Paris Didier Lallement, à la demande du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, en raison de risques de «*troubles à l'ordre public*».

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 19 minutes



Des manifestants pro-palestiniens lors d'une manifestation mercredi, à la suite d'une flambée de violence israélo-palestinienne, à Paris. SARAH MEYSSONNIER / REUTERS

L'interdiction de la manifestation en soutien au peuple palestinien prévue samedi à Paris a été confirmée par le tribunal administratif. La justice a finalement rejeté le recours formulé par les avocats de l'Association des Palestiniens en Île-de-France, a appris l'AFP auprès de ces derniers vendredi. L'interdiction de la manifestation a été

prise jeudi soir par le préfet de police de Paris Didier Lallement, à la demande du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, en raison de risques de *«troubles à l'ordre public»*.

Pour contester cet arrêté *«injuste et abusif»*, les avocats de l'Association des Palestiniens en Île-de-France ont déposé vendredi un recours en référé-liberté auprès du tribunal administratif. Contrairement à l'habitude, le recours n'a pas été examiné en audience publique, le tribunal ayant invoqué une ordonnance permettant de statuer sans, en raison de l'état d'urgence sanitaire. *«La France est le seul pays démocratique à interdire ces manifestations»*, ont réagi auprès de l'AFP les avocats Me Sefen Guez Guez, Me Dominique Cochain et Me Ouadie Elhamamouchi, en annonçant faire *«appel devant le Conseil d'Etat de ce rejet»*.

Pour motiver l'interdiction, le préfet Lallement a souligné le *«risque sérieux»* de *«troubles graves à l'ordre public»*, et aussi celui d'*«exactions contre des synagogues et intérêts israéliens»*. Il a mis en avant, comme Gérald Darmanin, le précédent de 2014, lorsqu'une manifestation pro-palestinienne à Paris avait dégénéré en violences urbaines. Mais *«depuis 2014, il y a eu plein de manifestations de défense de la cause palestinienne qui se sont déroulées sans aucun problème»*, a de son côté plaidé Me Guez Guez.

L'affaire divise la classe politique, entre soutiens de la demande du gouvernement - essentiellement la maire de Paris Anne Hidalgo, la majorité, à droite et à l'extrême droite - et ceux qui dénoncent une interdiction *«inacceptable»*, menés par La France insoumise (LFI). Les affrontements entre le Hamas et Israël ont déjà fait en quelques jours plus de 100 morts à Gaza, enclave palestinienne sous blocus israélien et contrôlée par le Hamas, et neuf côté israélien. Ils ne montrent aucun signe d'apaisement.